

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 3 Avril 2008 à 20 heures

Membres présents :

MM. Nicolas VERGUET, Pascal MARTIN, Yves-Pascal FROGER, Pascal PERROT-MINNOT, Laurent BARBE, David ROYER, Philippe PIONCHON et Cédric PERONNIER,
Mmes. Danièle VALLIN, Marie-Christine BOURBON et Evelyne GUILLOT

Date de Convocation : 20 mars 2008

Ordre du jour :

- 1/ Compte rendu de la Commission travaux du 20/03/2008,**
 - 2/ Vote du Budget Primitif 2008,**
 - 3/ Subvention 2008,**
 - 4/ Indemnité du Maire et des Adjoints,**
 - 5/ Constitution de la Commission communale des Impôts Directs,**
 - 6/ Constitution du Centre Communal d'Actions Sociales (membres extérieurs),**
 - 7/ Désignation des délégués de l'association Togo,**
 - 8/ Autorisation d'ester en justice,**
 - 9/ Questions diverses.**
-

1/ Compte rendu de la commission travaux du 20/03/2008

Compte rendu fait par l'adjoint aux travaux et repris par le Maire lors de la présentation du budget.

Prochaine réunion de la commission prévue le Samedi 12 Avril à 9 Heures (ordre du jour : point sur les travaux, priorités, répartition des tâches, visite sur le terrain).

Compte rendu par David ROYER sur la réorganisation du travail de l'employé communal.

2/ Vote du Budget Principal 2008

Monsieur le Maire rappelle les principes du budget.

Il présente ensuite le budget 2008 à l'ensemble du conseil municipal (chaque membre du conseil peut s'appuyer sur un document fourni et préparé en commission des finances).

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 880.250 €uros, sans augmentation des taux d'imposition. Les dépenses de fonctionnement à 524.852 €uros. L'excédent de cette section 355.398 €uro autofinance une partie des dépenses d'investissement s'élevant à 624.538 €uros. Les recettes prévisibles, hors autofinancement, s'élèvent à 326.644 €uros. Le total des recettes d'investissement est donc de 682.042 €uros. Le budget est équilibré en fonctionnement avec la prévision en dépense du virement en section d'investissement soit un montant total de 880.250 € Il est équilibré également en investissement avec la prévision d'une dépense imprévue de 57.504 €uros.

Le budget a été ensuite voté et approuvé à l'unanimité des membres présents.

3/ Demandes de Subventions diverses 2008

Madame VALLIN donne lecture des subventions allouées en 2007.

- Association Loginuit : 150, 00 €uros
- Sou des Ecoles de Belmont Tramonet et Verel de Montbel : 500 €
(700 s/ 2006 dont 200 € à titre exceptionnel pour le voyage à Paris)
- Association « Les Amis du Togo » : 100, 00 €uros
- Assoc. Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public : 50, 00 €uros
- Délégation cantonale de l'éducation nationale : 50, 00 €uros
- Croix Rouge Française : 150 €
- Parisolidarité : 1.234, 00 € (s/ 2006) (2007 = 0))

Le conseil municipal renouvelle les subventions aux associations qui en bénéficiaient en 2007 et augmente la participation 2008 pour les suivantes :

Loginuit 200,00 €

Les amis du Togo 200,00 €

Croix Rouge Française 200,00

Parisolidarité 773,84 € (explication sur le fonctionnement de l'association : mise en œuvre d'actions de nature à apporter une aide alimentaire, matérielle et du lien social pour toutes personnes relevant des services sociaux et celles qui en éprouvent le besoin. Le calcul de la participation prend en compte la population, le potentiel fiscal et le nombre de colis alimentaires distribués).

Madame VALLIN expose au conseil d'autres demandes qui ne sont pas retenues.

4/ Indemnité du Maire et des Adjointes

Le Maire propose au conseil municipal le montant des indemnités pour le Maire et les adjoints dans les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Locales.

Il explique que le montant est voté par le conseil municipal dans la limite d'un taux maximal en référence à l'indice 1015 (voir exemple ci-dessous du tableau des indemnités) et variant selon la taille de la commune. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'attribution aux maires de leur indemnité au taux maximal est automatique, sauf décision contraire du conseil municipal.

Les adjoints ayant reçu une délégation perçoivent également une indemnité. A égalité de charge, le conseil municipal doit indemniser ses adjoints de la même manière.

Population	MAIRES		ADJOINTS	
	Taux maximal annuel (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute mensuelle (en euros)	Taux maximal annuel (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute mensuelle (en euros)
Moins de 500	17	636,01	6,6	246,92
500 à 999	31	1159,79	8,25	308,65
1000 à 3 499	43	1608,74	16,5	617,31
3 500 à 9 999	55	2057,69	22	823,08

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le taux maximum annuel pour les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes. Il précise que ces indemnités seront versées mensuellement et que le montant correspondant est celui de la tranche population d'une commune de moins de 500 habitants.

5/ Commission Communale des Impôts directs

Cette commission outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 suppléants désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Domiciliés dans la Commune

Commissaires titulaires	Commissaires Suppléants
MARTIN Pascal	GENTIL-PERRET Simone
PERONNIER Cédric	GIRIN Daniel
PIONCHON Philippe	LUTRIN Arlette
ROYER David	MONTFALCON Paulette
GUILLOT Evelyne	SOUSSAN Georges
BOURBON Marie-Christine	PERONNIER Evelyne
BARBE Laurent	MIEGE Roger
VALLIN Danièle	GIROD René
FROGER Yves-Pascal	BERTRAND Isabelle
PERROT-MINNOT Pascal	DAMIAN François

Domiciliés hors de la Commune

Commissaires Titulaires	Commissaires suppléants
DEMEURE Pierre « Joudin » 73240 St Genix sur Guiers	CLAPERON Jean-Claude - Place Professeur Trillat 38480 Pont de Beauvoisin
PERRET Dominique « Gubin » 73330 Domessin	BERNERD Roger « Le Bajat » 73330 VEREL de MONTBEL

6/ Composition du CCAS

En application du code de l'action sociale et des familles, le Maire explique à l'assemblée que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal.

Il convient donc, suite au procès verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 14 mars 2008, de constituer le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il rappelle qu'il est Président de droit du Conseil d'Administration CCAS.

Désignation des élus du Conseil Municipal

Mesdames Danièle VALLIN et Marie-Christine BOURBON,

Messieurs David ROYER et Philippe PIONCHON

Désignation des membres extérieurs

- Madame FRANCOIS Lucienne représentante de l'UDAF
- Monsieur MIEGE Roger
- Madame PERONNIER Evelyne
- Monsieur DAMIAN François

7/ Désignation des 2 délégués de l'association TOGO (siège Pont de Bsin)

L'association dont M. ROBERGE est président organise des expéditions de matériel médical, scolaire...

Elle participe également au financement de diverses constructions, réfections (école, cabinet médical, pompes à eau...)

Régulièrement des délégations se rendent sur place pour faire le point sur les différents besoins.

Messieurs Pascal FROGER et David ROYER ont proposé leur candidature et sont donc désignés membres de l'association.

8/ Autorisation d'ester en justice

La commune a été assignée en justice dans l'affaire de la passerelle, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, représenté par Maître LIOCHON, à ester en justice auprès du Tribunal de Grande Instance suite à cette assignation en date du 14 février 2008 présentée par Maître VERNIER pour les consorts BASCOT.

9/ Participation au Centre de Loisirs de St GENIX (été et petites vacances)

Le Maire explique au conseil l'aide que la commune apporte aux familles Belmontaises en participant financièrement aux différents centres aérés (St Genix sur Guiers et Pont de Beauvoisin) permettant d'une part l'accès à ces structures et d'autre part de bénéficier d'un tarif réduit.

Il donne le montant de la participation demandée par la Commune de St Genix-sur-Guiers soit 7€ / jouret par enfant et 4.50€ la demi-journée au lieu de 6,5 € /jour en 2007.

Le conseil accepte d'augmenter de 0.50 €/jour sa participation.

10/ Modification des STATUTS du SIVU des Installations Sportives du Lycée Pravaz

Madame VALLIN explique à l'assemblée la révision des statuts du SIVU concernant essentiellement le financement par les communes membres et précise que 30% de la participation annuelle sera dorénavant calculée avec la prise en compte de la richesse des communes (potentiel fiscal).

Elle rappelle que seul le nombre d'élèves fréquentant la structure était pris en compte jusqu'à présent et que trois propositions avaient été présentées en réunion du SIVU (30, 40 ou 50% du potentiel fiscal) pour la modification du calcul. Les délégués ont approuvé en date du 3 mars dernier la modification du calcul de la participation. Il convient maintenant que chaque commune approuve la révision des statuts.

Après cet exposé, le conseil accepte à l'unanimité la révision des statuts du Syndicat. Aucune incidence financière majeure pour la commune (+ 30 €/an) mais surtout une plus juste répartition financière prenant en compte la richesse des communes.

Questions et informations diverses

- **Communication (Site Internet** : devis INGENIE transmis à Laurent BARBE pour lecture).
Réunion prévue le Jeudi 17 Avril à 19 Heures.

- **Aide Technique de l'Équipement - DDE- service de l'Etat - convention validée du 18/02/2008, pour : Classement des voies** (document actuel datant de 86)

Diagnostic de sécurité.

Contact établi avec M. TISSOT Laurent qui doit proposer une date de RDV à la commune.

- **Dénomination des voies et numérotation des habitations** (Contact établi le 28/03/08 avec Société MAGNIN pour étude dénomination et numérotation des habitations). Un devis concernant l'étude préalable doit nous être transmis dans les plus brefs délais.

- **Fleurissement** (compte rendu de la commission, suggestion d'un concours des maisons fleuries sur la commune).

- **Barrage EDF** (compte rendu de la réunion sur site avec Pascal FROGER). Ce site est régulièrement fréquenté (descente du guiers en canoë et autres promeneurs) et mériterait un aménagement en conséquence.

La commune est susceptible de racheter le terrain à EDF. L'aménagement pourrait être par la suite réalisé par Communauté de Communes qui détient la compétence « tourisme ».

- **Cérémonie du 8 Mai** (prévue à 11 Heures 30 – Intervention de la presse : M. BARAL, journaliste DL sur le secteur) Préparatifs : fleurissement, presse, pot de l'amitié (Cédric PERONNIER fait le point avec Pascal MARTIN).

- **Inauguration des écoles de Verel et Belmont et travaux d'aménagement de la traversée du village de Belmont Tramonet**

- (prévue le **samedi 7 Juin à 10 h 30**)

Date fixée en fonction des disponibilités de la salle des fêtes et de :

- Mme Chevalier, secrétaire générale du préfet (Subv. rénovation mairie et amendes de polices Parking et arrêt bus)
- M. DORD Dominique (Député – Subvention Ministère pour les écoles)
- M. VIAL J.P (ex. Président du Conseil Général devenu Vice Président –subvention importante sur les opérations des écoles) ,
M. COUTIN, Architecte.....

Prévoir une réunion de la commission fêtes et cérémonies pour organisation de l'inauguration avec les membres intéressés du SIVU Scolaire de VEREL DE MONTBEL et Mlle LACOMBE (Ils sont prévenus de la date).

Pour information, cette question est à l'ordre du Jour de la réunion du SIVU scolaire prévue le Jeudi 10/04/08 à 20 heures.

Information par le Maire de l'ouverture d'une enquête Publique prévue du 28 Avril au 15 Mai concernant le carrefour de la Belle Etoile. Le dossier est actuellement en Mairie et consultable par les membres du conseil municipal.

Proposition pour la prochaine réunion du conseil : Invitation du Sivu Jeunesse de Pont de Beauvoisin (contacter Madame la présidente et Madame DUPONT) pour présentation aux nouveaux élus du fonctionnement du syndicat.